

AR Prefecture

063-256301375-20230919-DBS20230906-DE
Reçu le 22/09/2023
Publié le 22/09/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20230906

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-trois, le 13 Septembre à 18h30, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 05/09/2023.

PRESENTS : Messieurs SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU – GIDEL – DUMAS – BONNET – ROUGHEOL – SABY – Mesdames GIRAUD - BONY - LELONG.

Nombre de membres : en exercice : 14
Présents : 11
Votants : 11

**Objet : Méthodologie de reconnaissance du Projet Alimentaire Territorial
niveau 2**

Le Président rappelle aux membres du bureau que, lors du bureau syndical du 14 avril 2021, le dépôt de candidature à l'appel à projet du Programme National Alimentaire a été voté. Ainsi, le 1^{er} juin 2021, le territoire des Combrailles a été labélisé Projet Alimentaire Territorial en émergence.

Cette labellisation a permis au SMADC d'obtenir des financements afin de poursuivre les travaux déjà engagés depuis plusieurs années à l'échelle des Combrailles et des Communautés de Communes sur les secteurs de l'agriculture et de l'alimentation.

Un diagnostic global a ainsi été réalisé, tant au niveau de l'offre que de la demande et avec le soutien de l'ensemble des acteurs du territoire. De cet état des lieux, des besoins ont été cernés et ont déjà abouti à la réalisation de premières actions concrètes. Néanmoins les enjeux identifiés nécessitent un travail de plus grande ampleur accompli sur le long terme.

Or la première phase de labellisation arrivera à son échéance le 1^{er} juin 2024. Au-delà de son intérêt de reconnaissance du travail effectué et du maintien du droit d'usage du logo de la marque « Projet Alimentaire Territorial », obtenir la labellisation de niveau 2 représente avant tout un atout dans le cadre de demandes de financements. Cela s'avérera utile dans la poursuite du travail engagé sur l'alimentation mais également pour l'ensemble des acteurs, et notamment les agriculteurs, qui souhaiteraient mener des projets qui répondraient aux ambitions portées par le PAT des Combrailles.

AR Prefecture

063-256301375-20230919-DBS20230906-DE

Reçu le 22/09/2023

Publié le 22/09/2023

Le Président propose donc d'initier le travail afin d'obtenir la labellisation niveau 2. Le dossier de candidature doit être déposé au moins 4 mois avant la date d'échéance, ce qui correspond ici au 1^{er} février 2024.

Pour être en concordance avec les attentes de son territoire, un Projet Alimentaire Territorial est par essence une démarche collective, co-construite avec les acteurs du territoire. De ce fait, pour avoir une stratégie d'action globale cohérente avec les enjeux identifiés sur les Combrailles, deux réunions de concertation sont envisagées :

- Une première le 9 octobre 2023 invitant les membres du comité de pilotage (ensemble des partenaires impliqués dans la démarche).
- Une seconde le 6 novembre 2023 invitant les maires des 99 communes et les élus communaux qu'ils convieront également.

Les résultats qui auront été obtenus des échanges seront ensuite présentés aux membres du comité de projet avant d'être soumise au comité syndical du SMADC lors de la séance du qui devrait se dérouler le 13 décembre 2023.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau syndical, à l'unanimité,

DECIDE : de déposer la candidature des Combrailles à la labellisation Projet Alimentaire Territorial de niveau 2.

APPOUVE : la méthodologie de concertation proposée.

AUTORISE : le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL

